

Tarifs applicables au 01/01/2023

TRANSACTION - VENTE

Rémunération forfaitaire de 3500 € TTC sur la part inférieure ou égale à 30 000€ du prix de vente.

Plus 8% TTC du prix de vente sur la part comprise entre 30 001 € et 50 000 €

Plus 7% TTC du prix de vente sur la part comprise entre 50 001 € et 100 000 €

Plus 5 % TTC sur la part excédant 100 000 €

Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème sont cumulatifs.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est à la charge de l'acquéreur, sauf disposition contraire du mandat.

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

- **Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur :**
- **Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :**
 - Honoraires à la charge du bailleur : 8 €/m²
 - Honoraires à la charge du locataire : 8 € /m²
- **Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) :**
 - Part bailleur : 3 € du m²**
 - Part locataire : 3 € du m²**
 - Rédaction acte de caution : 50 € TTC**
 - Plafonné à un mois de loyer Hors Charges**

LES HONORAIRES plafonnés à charge du locataire :

Visites / Constitution du dossier / rédaction de bail à charge du locataire * : 8 € TTC par mètre carré de surface habitable

Etat des lieux d'entrée : 3 € TTC par mètre carré de surface habitable

**Le montant des honoraires réglés par le locataire pour ces prestations, ne peut excéder celui versé par le bailleur et doit être inférieur aux plafonds ci-dessus*

